Waterville

PROXIMITÉ HUMAINE.PROXIMITÉ URBAINE.

ANNEXE 5
Carte des contraintes

Légende

Limites administratives
- Municipalité
- MRC
- Limite de lot
- Ville, village ou hameau

Transport
- Route principale
- Route collectrice pavée
- Route locale pavée
- Route locale non pavée
- Rue pavée
- Rue pavée projetée
- Rue non pavée
- Voie ferrée

Hydrographie
- Rivière
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Milieu humide potentiel

Espèces sensibles
- Habitat de la vergerette de Provancher

Infrastructures
- Ligne haute-tension
- Pylône
- Poste de transport électrique

Embâcles
- Évènement d'embâcle
- Zone d'embâcle

Topographie
- Évènement de mouvement de sol
- Pente de 15% à 30%
- Pente de 30% et plus

Zones inondables
- Grand courant (0-20 ans)
- Faible courant (20-100 ans)
- Cône alluvial

Zones de cotes de crues *
- Zone d'application
- Grand courant (à titre indicatif)
- Faible courant (à titre indicatif)
- Valeur de la cote
- Zone de mobilité

Sites contraignants
- Dépotoir désaffecté
- Ferrailleur
- Risque technologique
- Station d'épuration

Territoires incompatibles à l'activité minière
- Périmètre urbain
- Zone tampon du périmètre urbain
- Zone tampon de protection de l'eau potable

Autres contraintes
- Zone de contrainte de niveau sonore élevé

Échelle 1 : 10 000

0 ⅛ ¼ ⅜ ½ km

Projection
North American Datum 1983, EPSGC: 32187
Transverse Mercator Modifié (MTM), Zone 7

Sources
Base de Données Topographique du Québec (BDTQ)
Ministère des Ressources Naturelles du Québec
Orthophotos 2013 à résolution de 20 cm
Matrice graphique de la MRC de Coaticook
Adresses Québec

Réalisation
Municipalité Régionale de Comté de Coaticook
Service de l'aménagement
Martin Mimeault, géomaticien

Copie certifiée conforme

Nathalie Dupuis, Mairesse

Nathalie Isabelle, Directrice générale

Authentifié le: _____

*** Note concernant les zones de cote de crues**
À l'intérieur des zones d'application des cotes de crues, les limites des zones de grand courant (0-20 ans) et de faible courant (20-100 ans) ne sont qu'à titre indicatif. La limite de crue devra être calculée par un arpenteur membre de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec (OAGQ). Cette limite aura une valeur légale pour toute portion d'une propriété située à l'intérieur ou susceptible d'être située à l'intérieur des limites des zones de grand et faible courant de la cartographie.

MRC Coaticook